

Objets volants bien identifiés

Décembre 2019

Les véhicules ou systèmes aériens sans pilote (*aéronefs; drones*) sont récemment devenus largement disponibles pour toutes sortes de raisons. En plus du divertissement, ils peuvent être utilisés légitimement pour fins d'inspection en industrie, en agriculture, en sciences de l'environnement, en surveillance, en contrôle, en livraisons, etc.

Ils sont apparemment maintenant aussi nombreux que les modèles d'avions. Il y a une préoccupation qu'un drone utilisé par des sites industriels puisse venir en collision avec des équipements et causer des dommages et possiblement même des incendies ou explosions. Récemment, un incident impliquant un drone militaire est survenu dans l'industrie des procédés.

Au cours de festivités, fusées éclairantes et autres feux d'artifice aériens peuvent aboutir là où une matière inflammable ou combustible est entreposée ou manipulée, introduisant ainsi une source d'inflammation.

Les ballons de feu (lanternes célestes) sont souvent utilisés comme alternatives aux feux d'artifice; ceux-ci sont également des sources d'inflammation et peuvent voyager sur de bien plus longues distances. Il y a même eu un exemple alors que des pilotes de montgolfières n'ont pu éviter d'être dirigés vers un site manufacturier, faisant un atterrissage d'urgence à l'intérieur d'une usine (voir la photo ci-dessous et le bulletin *Beacon* du mois d'avril 2007: [M. Patate perd la tête !](#)).



Le saviez-vous ?

- Lors de l'incident des montgolfières, la bonne formation en matière d'interventions, de pratiques et d'exercices d'urgence a permis au personnel en place de faire face à cette situation d'urgence malgré que celle-ci n'avait jamais été anticipée.
- Hormis des dommages mécaniques et des risques immédiats d'incendie, des objets volants pourraient entrer en collision avec des câbles électriques aériens non isolés et causer des courts-circuits et davantage de conséquences. Ceci est couramment rapporté en regard des ballons remplis d'hélium, des décorations populaires fabriquées d'une pellicule en PET couverte de surfaces métalliques.

Que pouvez-vous faire ?

- Lorsque vous faites vos tournées régulières de surveillance, observez également le ciel.
- Rapportez tout ce qui menace de survoler les terrains du site – à part les oiseaux, bien entendu.
- Soyez particulièrement vigilants lors de la saison des feux d'artifice, lanternes célestes et montgolfières.
- S'il y a une usine chimique, un entrepôt de combustible ou un autre site semblable près de votre domicile, avisez vos voisins des risques s'ils planifient des activités impliquant des feux d'artifice ou des drones.
- Si votre site utilise des drones, cette activité doit être encadrée par un permis de travail comme c'est le cas pour tout autre travail non routinier.

"Chaque bon et parfait cadeau vient d'en haut" – mais certains dangers viennent aussi de cette façon !